



Genève, le 9 janvier 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Entre 2015 et 2017, le chômage a baissé à Genève de 5,4%

Avec un taux annuel de 5,3% en 2017, le chômage a régulièrement baissé ces trois dernières années à Genève, passant de 5,6 % à 5,3%. Ces chiffres confirment sans aucun doute que la politique menée en faveur des demandeurs d'emploi porte ses fruits, sachant que la diminution du nombre de chômeurs n'est pas le résultat direct de la croissance économique mais, entre autres, de la prise de conscience de l'importance d'engager, à compétences égales, un chômeur résidant sur le territoire genevois. Les deux directives sur le recrutement, dont le DEAS assure l'application — à savoir l'obligation pour l'Etat et les entités ou institutions subventionnées d'annoncer leurs postes vacants à l'office cantonal de l'emploi (OCE) — ont joué un rôle primordial dans cette diminution du nombre de personnes ne trouvant pas d'emploi sur ces dernières années. M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé de la politique de lutte contre le chômage, souligne également que "sans le travail très professionnel et l'engagement de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'OCE, ce résultat particulièrement encourageant n'aurait pas pu être atteint. Je les en remercie et me réjouis de continuer, avec eux et leur direction, ce combat permanent qui consiste à soutenir et aider les demandeurs d'emploi à retrouver du travail le plus vite possible, en partenariat avec l'ensemble des employeurs du canton."

Statistiques détaillées du chômage à Genève en décembre 2017

Avec 12'368 personnes au chômage fin décembre (y compris les chômeurs en fin de droit), soit une hausse de 325 chômeurs en un mois (+2,7%), le taux de chômage passe à Genève à 5,3% (+0.2 point) [1]. Au plan national, le nombre de chômeurs augmente (+6,8%), portant le taux de chômage à 3,3% (+0,2 point) [1]. En comparaison annuelle (décembre 2016 – décembre 2017), l'effectif des chômeurs diminue de 4,5% à Genève (diminution de 8,0% au plan suisse) et celui des demandeurs d'emploi [2] diminue de 5,3% (diminution de 5,1% au plan suisse).

L'évolution en fonction du sexe, de la nationalité, de l'âge et de la durée d'inscription

Durant le mois de décembre, le nombre de chômeurs de sexe masculin a augmenté de 3,2% et celui des chômeurs de sexe féminin a augmenté de 2,2%. Selon la nationalité, la variation enregistrée est de +1,7% pour les Suisses et de +3,7% pour les étrangers. Quant à l'évolution selon les groupes d'âge, le nombre de jeunes de moins de 25 ans a diminué de 5,1%, celui des 25 à 49 ans a augmenté de 3,3% et celui des 50 ans et plus a progressé de 3,4%. Le nombre de chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an), dont la part correspond

actuellement à 17,7% du total, est en diminution de 1,3% en décembre. La durée moyenne du chômage s'établit à 216 jours, tout comme le mois précédent (moyenne basée sur une semaine de 7 jours); elle était de 218 jours une année auparavant (décembre 2016).

L'évolution en fonction des secteurs d'activité

En comparaison annuelle (décembre 2016 – décembre 2017), on enregistre les plus fortes baisses dans l'horlogerie (-124 chômeurs), la construction (-141 chômeurs), le commerce de détail (-89 chômeurs) et dans les activités financières et d'assurances (-74 chômeurs). Les plus fortes hausses sont enregistrées dans les ménages privés (+16 chômeurs) et dans celui du trafic et transports (+21 chômeurs).

Inscriptions et sorties

En décembre 2017, 1530 demandeurs d'emploi ont été inscrits. Durant la même période, 1444 désinscriptions ont été enregistrées.

Télécharger

[Taux de chômage selon les cantons](#)
[Durée moyenne de chômage CH/GE](#)

Voir aussi

[Recrutement des demandeurs d'emploi de 2012 à 2016](#)
[Evolution du taux de chômage à Genève et en Suisse entre 2007 et 2017](#)

[1] Taux de chômage : taux basé sur la population active selon les relevés structurels de la population de 2012 à 2014.

[2] Demandeurs d'emploi : sont considérées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites déclarées comme étant à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire les chômeurs et les demandeurs d'emploi non chômeurs. Les chômeurs sont des personnes à la recherche d'un emploi et disponibles immédiatement, y compris les chômeurs en fin de droit. La catégorie des non-chômeurs comprend les personnes en gain intermédiaire ou en formation, occupées à plein temps ou à temps partiel, celles qui ne peuvent être placées dans un délai de 30 jours pour cause de maladie, maternité, accident ou service militaire.

Pour tout renseignement complémentaire :

M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DEAS, T. 079 935 86 75.